

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE
SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 13 août 2019 à 18h30, dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Présences :

Frédéric Broué	Grant MacKenzie
Denis Chalifoux	Sylvain Marinier
Chantal Gauthier	Marc Tassé
Jean Léo Legault	

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance en présence de la directrice générale, du directeur général adjoint et de la greffière; il est 18h32.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance est inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2019-08-361

2. Fin du lien d'emploi d'un employé identifié par le matricule 1162

CONSIDÉRANT les faits portés à l'attention du Conseil par les rapports écrits et verbaux faits par le directeur général adjoint et la directrice générale concernant l'employé identifié par le matricule 1162 (ci-après « l'Employé »), qu'il est inutile de nommer aux fins de la présente résolution vu son caractère public, mais dont tous les membres du Conseil connaissent l'identité;

CONSIDÉRANT le contrat de travail qui lie l'Employé à la Ville, lequel prévoit une période de probation, qui se termine le 20 août 2019;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a agi à titre de directeur général par intérim de la Ville pendant la majeure partie de la période de probation de l'Employé;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint et de la directrice générale;

CONSIDÉRANT que la Ville a respecté le contrat de travail de l'Employé quant au déroulement de la période de probation, qu'une évaluation à la mi-période de probation a été effectuée pour permettre à l'Employé d'apporter les ajustements nécessaires quant aux lacunes observées qui ont été portées à son attention;

CONSIDÉRANT que malgré cela, l'Employé n'a pas démontré qu'il possède, à la satisfaction de la Ville, les aptitudes nécessaires pour occuper l'important poste pour lequel il a été embauché, notamment quant à la maîtrise des compétences afférentes au poste et à la mise en confiance de ses collègues

Initiales	
Maire	Greffier

et du comité du conseil pertinent à son poste, dans le traitement et le suivi des dossiers et questions soumises;

CONSIDÉRANT que le but d'une période de probation est d'évaluer la capacité d'un employé d'occuper le poste pour lequel il a été embauché, à la satisfaction de l'employeur;

Il est proposé

ET RÉSOLU

a) de mettre fin au lien d'emploi de l'Employé identifié par le matricule 1162, en date de la présente séance, pour les motifs mentionnés ci-haut;

b) de mandater la directrice générale afin de signer la lettre, pour et au nom du Conseil, annonçant la fin d'emploi et décrivant généralement les motifs de fin d'emploi;

c) qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à l'Employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

3. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

4. Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 18h33.

Le président de la séance,
Monsieur Denis Chalifoux

La greffière,
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier